








## Contrat du Centre Labellisé d'Entraînement

Saison 2019-2020

Ce contrat complète le règlement intérieur du C.L.E. et sera signé par le Président du Comité, l'Entraîneur du C.L.E, l'Entraîneur du club, le joueur et ses parents.

Il entre en vigueur lors du stage de reprise. Tout manquement à ce contrat, selon la gravité de la faute et après présentation des faits aux membres du bureau conformément au règlement intérieur C.L.E. sera suivi d'une sanction-

**Les règles à respecter portent sur les points suivants :**

-  **Le comportement individuel à l'entraînement : investissement et corrections techniques.**
-  **Le comportement au sein du groupe : savoir-vivre et respects des autres.**
-  **Le respect des cadres, des joueurs, du matériel et des locaux.**
-  **La ponctualité et l'assiduité sur les séances.**
-  **Le comportement sur les compétitions : respects des arbitres, des dirigeants et des conseillers.**

Ce contrat prévient l'athlète de la ligne de conduite à tenir dans une structure d'accès au haut niveau afin de le responsabiliser.

Le Président du Comité  
Patrick PASCO

Le responsable sportif du CLE  
DESMOULIERES Julien

L'Entraîneur du Club

Nom : .....

Le joueur

Nom : .....

Les parents du joueur

Nom : .....